

**Mise à jour des renseignements sur  
les dirigeants du parti politique enregistré**  
(Loi électorale, L.R.N.-B. 1973, c.E-3, art.148)



**P 04 804**  
**(2011-02-07)**

Date : \_\_\_\_\_

Destinataire : Directeur général des élections  
Élections Nouveau-Brunswick  
C. P. 6000  
Fredericton, NB E3B 5H1

Expéditeur : \_\_\_\_\_  
(Nom du parti politique)

**Objet : Mise à jour des renseignements sur les dirigeants du parti politique enregistré**

Conformément à l'article 148 de la *Loi électorale*, les renseignements suivants sur les dirigeants du parti susnommé ont été modifiés :

Dirigeant	Nom	Coordonnées (adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité et code postal; numéros de téléphone et de télécopieur et adresse courriel)
Chef		
Président		
1 <sup>er</sup> vice-président		
2 <sup>e</sup> vice-président		
Secrétaire		
Trésorier		
Autre (s'il y a lieu) :		

Autre (s'il y a lieu) :

L'adresse à laquelle la correspondance destinée au parti peut être adressée est :

(Nom, adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité et code postal; numéros de téléphone et de télécopieur et courriel)

L'adresse où sont conservés ses registres, archives et comptes, y compris les comptes relatifs aux contributions qui lui ont été faites et dépenses qu'il a engagées est la suivante :

(Nom, adresse de voirie : numéro et nom de rue, municipalité et code postal; numéros de téléphone et de télécopieur et courriel)

---

(Signature du chef du parti)